

Séance du lundi 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le lundi treize avril à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Régie autonome du Théâtre Municipal Armand et du Territoire Communal de Salon-de-Provence : désignation des représentants du Conseil Municipal

Date de la convocation : mardi 07 avril 2026

Secrétaire de séance : Monsieur David YTIER

PRESENTS :

M. ISNARD

M. YTIER, Mme BONFILLON, M. ROUX, Mme BAGNIS, M. ZINSSNER, Mme COSSON-DANSET, Mme SOURD, M. BELIERES, Mme GUILLORET, M. ORSAL, Mme SAHRANAVARD

M. CUNIN, M. SALVI, Mme MALLART, Mme LOUBARÈCHE-GINEYT, M. CARUSO, M. BOUCHER, M. BONIJOL, M. URVOY, Mme THIERRY, M. SOLER, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme VIVILLE, M. BARRIELLE, Mme CORVELLEC, Mme GELY, Mme BOUSQUET-FABRE, Mme BECHLIAN-MARCHAL, Mme PROUST-IMBERT, M. HAMOU, M. BAGOT, Mme GOMEZ-NAL, Mme LE MOULT, Mme RAZEYRE, M. VACCAREZZA, Mme SHAHUM, M. CHINI, Mme BRUN LE MARCHAND

POUVOIRS :

M. MOFREDJ (donne pouvoir à M. CUNIN), M. ALVISI (donne pouvoir à M. ROUX), M. MOUGAMMADOU (donne pouvoir à Mme BAGNIS)

EXCUSES :

LP

5.3

Service Actions Culturelles, Théâtre et Conservatoire

Régie autonome du Théâtre Municipal Armand et du Territoire Communal de Salon-de-Provence :
désignation des représentants du Conseil Municipal

Vu la délibération en date du 24 mai 2023 approuvant la création de la régie autonome du Théâtre Municipal Armand et du territoire communal de Salon-de-Provence fixant à trois le nombre de membres du conseil d'exploitation.

Vu les statuts de la régie autonome adoptés également lors du Conseil Municipal du 24 mai 2023.

Vu l'article 12 des statuts qui prévoit que conformément l'article R .2221-5 du CGCT, les membres du conseil d'exploitation sont désignés par le Conseil municipal sur proposition de son maire.

Considérant que le conseil d'exploitation est composé de trois membres, il est proposé de désigner par le Conseil Municipal et répartis comme suit les trois représentants de la commune de Salon-de-Provence :

- Président : Monsieur Nicolas ISNARD
- Vice-Présidente : Madame Margaux RAZEYRE
- Vice-Président : Monsieur Michel ROUX

Considérant les propositions de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

PROCEDE à la désignation, à main levée, des trois membres du Conseil Municipal pour siéger au sein du conseil d'exploitation de la régie autonome du Théâtre Municipal Armand et du Territoire Communal de Salon-de-Provence.

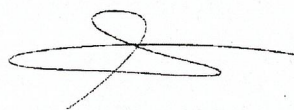
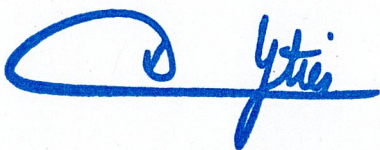
– SE PRONONCE COMME SUIT :
UNANIMITE

POUR : 43
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00
NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme

**Le secrétaire de séance,
Monsieur David YTIER**

**Nicolas ISNARD
Maire de Salon-de-Provence
Vice-Président du Conseil Régional
Président de la Métropole
Aix-Marseille-Provence**



Signé numériquement
À : SALON DE PROVENCE
(13300), FR
Le : 16/04/2026 09:13:28
SALON DE PROVENCE (VILLE)
Maire
Nicolas ISNARD